

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 22/06/2026

Reçu en préfecture le 22/06/2026

Publié le

ID : 074-217402668-20260605-DELIB_61_2026-DE



Séance du vendredi 5 juin 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice :

15

Présents :

10

Votants :

14

L'an deux mil vingt-six, le vendredi cinq juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SERVIZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle communale de la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas EVRARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 29 mai 2026

PRÉSENTS : M. Nicolas EVRARD, Maire – Mmes et MM Marc BERTHOLMÉ, Patrick BOUCHARD, Bradley CARLSON, Matthieu COMPOIS, Nathalie HAGENMULLER, Danièle DAVAL, Anne-Sophie OBER, Bruno ONGARO, Tiffany TROLLET, Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes et MM Laurence BIASINI, Jean-Marc BONINO (procuration à Nicolas EVRARD), Pauline CLÉO (procuration à Patrick BOUCHARD), Pascal CROZ (procuration à Anne-Sophie OBER), Isabelle PETITJEAN (procuration à Marc BERTHOLMÉ)

Secrétaire de séance : M. Marc BERTHOLMÉ

61/2026

Objet : Travaux d'aménagement de la place du marché – lancement de la consultation des entreprises

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet d'aménagement de la place de marché porté par la commune afin de renforcer la centralité du cœur de village, ayant pour vocation l'accueil de marchés hebdomadaires et autres manifestations. Cet aménagement sera complété par l'instauration d'un nouveau plan de circulation visant à optimiser le stationnement, sécuriser l'intersection et faciliter la mobilité douce.

Monsieur le Maire rappelle qu'à cette fin, la commune a engagé un paysagiste pour l'intégralité de la maîtrise d'œuvre de l'opération. La SARL WILLEM DEN HENGST ET ASSOCIES ARCHITECTES PAYSAGISTES, finalise le dossier de consultation des entreprises et les études de projet (PRO) qui seront disponibles mi-juin 2026.

Afin de poursuivre ce projet et d'entamer la phase de travaux, il y a lieu de lancer la consultation des entreprises de travaux afin d'établir un marché à procédure adaptée. La Commune fera ensuite appel au service marchés et commande publique de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc pour la procédure de consultation des entreprises en collaboration avec l'agent en charge de la comptabilité de la Commune.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le lancement de cette consultation.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ADOpte** le projet d'aménagement de la place du marché dans le centre village et le nouveau plan de circulation,
- **APPROUVE** le lancement de la procédure de consultation des entreprises pour les travaux relatifs à l'aménagement de la place du marché à compter du mois de juin 2026,
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire, en ce qui concerne le lancement de la consultation en procédure adaptée et la signature du marché qui en découlera,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document et pièce se rapportant à cette consultation.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture de Bonneville le 22/06/2026 et de sa publication le 23/06/2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés.
Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance,

Marc BERTHOLMÉ.



Monsieur le Maire,

Nicolas EVRARD.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de la Commune de Servoz dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun – Boîte Postale 1135 – 38022 GRENOBLE cedex) ou par voie électronique (Télérécourse citoyens – www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Commune de Servoz, si un recours gracieux a été préalablement déposé.